

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2020**

Présents : Thierry DUPUIS, maire sortant, Virginie BACLET, Sandrine BALLANDRIN, Christian BOUILLET, Emmanuel BRION, François CAROBBIO, Myriam CROUZIER, Agathe DORMANT, Myriam FANGET, Patrick GEOFFRAY, Pascale LARRAN, Christophe MEURENAND, Sylvain ORENGA, Jérémie RYNOIS, Alain SICARD, Catherine THOINON, Nathalie VIOUSASSE, conseillers municipaux.

Excusés : Jocelyne JANOVICZ (pouvoir à Pascale LARRAN), Aurélien SICARD (pouvoir à Emmanuel BRION).

La Séance est ouverte à 19H00.

Après avoir fait l'appel des présents, Thierry DUPUIS, maire sortant, a installé le nouveau conseil municipal.

Le conseil a ensuite procédé à l'élection du Maire. Thierry DUPUIS, seul candidat, a été élu maire à l'unanimité.

Le conseil municipal a fixé le nombre d'adjoints à quatre.

Il a procédé à l'élection des adjoints. La liste conduite par Alain SICARD, composée de lui-même, Myriam FANGET, Christian BOUILLET et Virginie BACLET a été élue à l'unanimité.

La Charte de l'élu local a ensuite été lue et un exemplaire remis chaque conseiller.

Le conseil municipal a également voté les indemnités du maire et des adjoints, à l'unanimité (Maire : 25 %, adjoints : 10 % de l'indice brut terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique).

La séance est levée à 20H00.

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020**

Présents : Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Patrick GEOFFRAY, Myriam CROUZIER, Pascale LARRAN, Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Nathalie VIOUSASSE, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT.

Excusée : Jocelyne JANOVICZ (pouvoir à Pascale LARRAN).

La Séance est ouverte à 19H45.

Après avoir approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27 mai 2020, le conseil a :

- confié au Maire des délégations afin de fluidifier l'organisation administrative, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- procédé à la désignation des membres des différentes commissions communales, des membres du Centre Communal d'Action Sociale, ainsi qu'à la désignation des délégués des différentes structures intercommunales

- confié au cabinet EAU CONSEIL SERVICE une mission d'accompagnement pour le choix d'un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre de la construction de la nouvelle station d'épuration de Thol (6 250 € HT).

- procédé à l'établissement d'une liste de contribuables de la commune en vue de la désignation des commissaires composant la Commission Communale des Impôts directs.

- voté le maintien des taux d'imposition pour l'année 2020, à savoir 7,68 % pour la taxe d'habitation, 13,62 % pour la taxe sur le foncier bâti et 41,24 % pour le foncier non bâti.

- décidé de vendre les parcelles de terrain AB 200 et 382 située à la Craz pour un montant de 39 500 €, frais à la charge des acheteurs.

- décidé de relancer la procédure de vente de la parcelle C 1689 située au lotissement des Prés de la Colombière.

- validé le projet de transfert de la bibliothèque défini par le cabinet T2F et autorisé le maire à déposer les dossiers de demandes de subvention correspondants.

- validé le principe de réhabilitation du bâtiment dit « de la Poste » en salle des fêtes et autorisé le Maire à déposer les demandes de subvention correspondants conformément au projet présenté par le cabinet ARTBEL.

- demandé l'assujettissement à la TVA les opérations liées à la vente de terrains à l'arrière du Domaine de Thol, cette activité étant assimilée à une démarche économique sans passer par un budget annexe.

- validé l'intervention d'un grapheur pour décorer le transformateur du Champ de Foire pour un montant de 1 200 €. Une participation de 250 € sera versée par ENEDIS.

- rendu un avis favorable concernant le rétablissement des voies de communication suite à la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé de l'autoroute A40. Deux sections intégreront le domaine public communal par acte administratif. L'ensemble des frais sera supporté par la société APRR.

- décidé d'exonérer de trois mois de loyers l'Atelier Ain Plain d'Arts et l'association Rhône-Alpes Jeux de Rôles, qui n'ont pas pu accéder à leur local au Domaine de Thol pendant la période de confinement.

- validé la reconduction de la convention précaire passée avec M. BATAILLE pour la location d'un atelier artisanal au Domaine de Thol.

- procédé au tirage au sort de trois électeurs de la Commune pour figurer sur la liste préparatoire en vue de la constitution du jury d'assises pour l'année 2021.

- été informé que le recensement de la population se déroulera début 2021 sur la commune. Myriam FANGET a été désignée coordonnateur communal.

La séance est levée à 22H30.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Présents : Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Jocelyne JANOVICZ, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Nathalie VIOUSASSE, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT.

Excusés : Patrick GEOFFRAY, Pascale LARRAN (pouvoir à Jocelyne JANOVICZ), Christophe MEURENAND, Sandrine BALLANDRIN (pouvoir à Alain SICARD).

La Séance est ouverte à 19H45.

Après avoir approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 25 juin 2020, le conseil a :

- désigné cinq délégués titulaires et trois délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

- validé le projet de convention à passer entre le syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain pour le passage de canalisations sur des parcelles communales, nécessaires au développement de la fibre optique, et autorisé le Maire à signer ladite convention.

La séance est levée à 20H00.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2020

Présents : Thierry DUPUIS, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Pascale LARRAN, Christophe MEURENAND, Nathalie VIOUSASSE, Sandrine BALLANDRIN, Jérémie RYNOIS (excusé sur une partie de la séance), conseillers municipaux.

Absents ou excusés : Alain SICARD (pouvoir à Christian BOUILLET), Virginie BACLET (pouvoir à Thierry DUPUIS), Jocelyne JANOVICZ (pouvoir à Pascale LARRAN), Patrick GEOFFRAY (pouvoir à Christophe MEURENAND), Emmanuel BRION, Aurélien SICARD, Agathe DORMANT.

La Séance est ouverte à 19H45.

Après avoir approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020, le conseil a :

- entendu le rapport des représentants aux organismes extérieurs et commissions communales :

. Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Thierry DUPUIS a été reconduit au poste de président de l'intercommunalité et des vice-présidents ont été désignés lors de la séance du 16 juillet dernier. Des groupes de travail seront mis en place en fonction des dossiers à traiter.

. Syndicat d'énergie et de e-communication : Walter MARTIN a été réélu président.

. Commission aménagement, environnement, vie économique, urbanisme et développement durable : la commission a été installée et les différents dossiers en cours évoqués lors de la réunion du 21 juillet.

. La commission d'appel d'offres s'est réunie les 15 et 29 juillet afin de procéder à l'ouverture des plis suite à la consultation pour les travaux de rénovation du réservoir tulipe de la Croze. Deux offres ont été reçues, des négociations et demandes de compléments sont en cours.

- accepté les propositions du cabinet EAU CONSEIL SERVICE pour la maîtrise d'œuvre liée aux travaux à prévoir sur les petites stations ainsi que sur le réseau d'assainissement. Ces contrats prendront la forme de marchés à bons de commande, répartis sur trois ans et plafonnés à 40 000 € HT chacun. Un programme de travaux est établi, les dossiers de demandes de subvention seront établis avant mi-octobre.

- été informé de l'avancée de l'étude relative au transfert de la bibliothèque municipale dans un bâtiment existant au Domaine de Thol. L'architecte ayant affiné son estimation, un nouveau plan de financement doit être envisagé.

- voté à l'unanimité le budget primitif 2020 équilibré en :

. Section de fonctionnement : 1 058 000,00 €

. Section d'investissement : 860 000,00 €

Les principales dépenses inscrites en section d'investissement sont les suivantes : transfert de la bibliothèque municipale, travaux de rénovation du pont de Planches, étude d'aménagement de la salle des fêtes, réseau d'électrification, rénovation de la statue de la Vierge...

- voté à l'unanimité le budget primitif Eau équilibré comme suit :

. Section d'exploitation : 137 000,00 €

. Section d'investissement : 323 350,34 €

Les travaux de réfection des réservoirs tulipe et bas service de la Croze sont prévus en investissement.

- voté à l'unanimité le budget primitif Assainissement équilibré comme suit :

. Section d'exploitation : 84 347,00 €

. Section d'investissement : 240 000,00 €

La poursuite du diagnostic assainissement, les travaux de raccordement de la rue du Port au réseau, ainsi que les études liées aux travaux sur les

petites stations, les réseaux et le remplacement de la station principale sont inscrits en investissement.

- décidé de fixer le tarif de la redevance assainissement à 1,15 € par m3 et d'instaurer une part fixe de 5 € semestrielle.

- voté diverses subventions aux associations locales (Bibliothèque : 2 614 €, Tennis Club des Bords de l'Ain : 1 560 €, Ensemble Harmonique Jujurieux Neuville : 450 €, Amicale pompiers : 660 €, Amicale Boule Neuville : 300 €, Les vieux clous : 150 €, Rando Plaisirs : 150 €, Syndicat d'initiative : 130 €, Jeunes Sapeurs-Pompiers de Poncin : 100 €).

- approuvé le projet de convention relative aux conditions de recouvrement des produits locaux proposé par la Trésorerie de Pont d'Ain. Cette convention définit les engagements de l'ordonnateur (le Maire) et ceux du comptable (le trésorier) en matière de recouvrement des recettes.

- été informé des problèmes récurrents liés au non-respect des règles du « bien vivre ensemble », notamment en matière de bruits domestiques et aboiements de chiens. Un rappel des règles sera adressé aux habitants de la commune.

La séance est levée à 21H40.

SÉCHERESSE 2020

Restrictions temporaires de certains usages de l'eau

L'arrêté préfectoral du 04/08/2020 place la commune en alerte pour les eaux souterraines, eaux superficielles et leurs nappes d'accompagnement.



MESURES DE RESTRICTION À RESPECTER EN SITUATION D'ALERTE



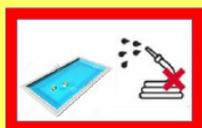
Interdiction d'arroser les stades, golfs (hors greens et départ de golf), de 9h à 21 h



Interdiction de laver les façades (hors travaux préparatoires à un ravalement de façade et impératif sanitaire)



Interdiction d'arroser les pelouses, espaces verts et massifs fleuris de 9 h à 21 h



Interdiction de vidanger ou de remplir les piscines de plus de 5 m³ (hors appoint en eau en cours de saison et besoin de chantier en cours de construction)



Interdiction d'arroser les jardins potagers de 9 h à 21 h



Interdiction de laver les voitures (hors stations professionnelles)

Ces restrictions ne s'appliquent pas aux réserves d'eaux pluviales

Pour les professionnels (industriels, agriculteurs, pisciculteurs) et **les collectivités**, des dispositions spécifiques figurent dans l'arrêté préfectoral.

Le bien vivre ensemble, c'est quoi ?

La qualité de la vie et le bon voisinage reposent sur la bonne volonté de chacun. Respecter la tranquillité d'autrui et l'environnement c'est créer les bonnes conditions d'une meilleure vie commune. Bien vivre ensemble, ça commence par le respect.

Respecter votre voisinage et votre cadre de vie c'est :



- **Le bruit** : votre seuil de tolérance n'est peut-être pas identique à celui de votre voisin. Pensez-y ! Sinon, la réglementation sanctionne toute manifestation sonore gênante après 22h00 au titre du tapage nocturne. Même avant 22h00, tout bruit gênant peut être sanctionné...

Pour rappel, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, motoculteur, perceuse...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- > les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- > les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- > les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

- Prévenez vos ados dont les cyclos sont bruyants car l'échappement est « trafiqué » que les véhicules à moteur ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route ou aux riverains... Le moteur doit être muni d'un dispositif d'échappement silencieux en bon état de fonctionnement sans possibilité d'interruption par le conducteur. Toute opération tendant à supprimer ou à réduire l'efficacité du dispositif d'échappement silencieux est interdite. C'est l'Article L 138-3 du code de la route (amende ...135 €) auquel se rajoute l'article R.321-4 alinéa 3 qui réprime les motos qui sont équipées d'un système d'échappement non homologué. Ces dernières ne sont plus, selon le législateur, « conforme à leur titre de réception », donc plus homologuées. Ces machines sont ipso facto interdites sur route ouverte. L'amende forfaitaire de première classe encourue avec des pots non homologués s'avère encore et toujours très salée : 135 € !

- **Les animaux** : les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer de façon répétée ou prolongée, un chien dans un logement, sur un balcon, dans un jardin ou une cour ou dans un enclos.

- **Le stationnement** : Respecter les emplacements de stationnement dédiés lorsqu'ils existent. Les trottoirs sont réservés aux piétons !

Aalée Le plein d'activités pour les seniors
Atelier prévention réalisé par adapa AIDER & ACCOMPAGNER A DOMICILE
RESEAU U.N.A.

La mémoire en jeu

Tous les jeudis, un groupe le matin et un l'après-midi, du 17 septembre au 3 décembre à la Mairie Annexe de Neuville sur Aisn

Atelier GRATUIT*
Pour les + de 60 ans
Atelier collectif 6 à 8 personnes
12 séances de 2 heures
Supports pédagogiques fournis
Transport accompagné sur demande*

Gardez l'esprit vif, stimulez vos neurones par l'utilisation d'une tablette tactile, au travers d'une application ludique, personnalisée et scientifique, et via des jeux traditionnels (supports papiers, en groupe).
Au programme : 12 séances consacrées à la stimulation de chacune des fonctions cognitives :

Présentation théorique, appropriation de la tablette et exercices pratiques	Travail sur l'attention	Travail sur le langage
	Travail sur les fonctions exécutives et logiques	Travail sur la mémoire
		Travail sur les fonctions visuo-spatiales

INSCRIPTION :
MAIRIE DE NEUVILLE SUR AISN
Place Michel Floriot
@ mairie@neuvillesurain.fr
☎ 04.74.37.77.16

*Financé par la Conférence des Financiers

Aalée Action soutenue par la Conférence des Financiers
cnsa Centre national de soutien à la mémoire pour l'âge avancé
AIN le Département

Atelier « La mémoire en jeu »

12 séances de 2h00, à la mairie annexe, les jeudis matin ou les jeudis après-midi du 17 septembre au 3 décembre 2020.

À partir d'une application sur tablette ou par le biais de jeux traditionnels, des jeux pour travailler sur l'attention, le langage, la mémoire, les fonctions exécutives et logiques, les fonctions visuo-spatiales.

. Stimuler ses fonctions cognitives pour garder l'esprit vif.

. Transférer dans la vie quotidienne les stratégies adoptées lors de l'atelier pour continuer à entraîner son cerveau et conserver une stimulation cognitive riche et variée

Ateliers gratuits. Inscriptions en mairie : 0474377716, 0474351835 ou mairie@neuvillesurain.fr

